

ENQUETE PUBLIQUE

sur l'aménagement de l'avenue des ostréiculteurs à La Teste

Résultats de l'enquête publique

A la suite des premiers retours, les questions ont été modifiées. Les questions initialement étaient les suivantes :

Questionnaire V1

- A Limitation de vitesse à 30km/h + ralentisseurs
- B Voie sécurisée pour piétons et cyclistes
- C Elargissement pour piétons et cyclistes
- D Accès voitures limité aux riverains, usagers pontons, professionnels et livraisons
- E Parking Nord aménagé en espace vert avec demi-tour camion

Elles sont devenues :

Questionnaire V2

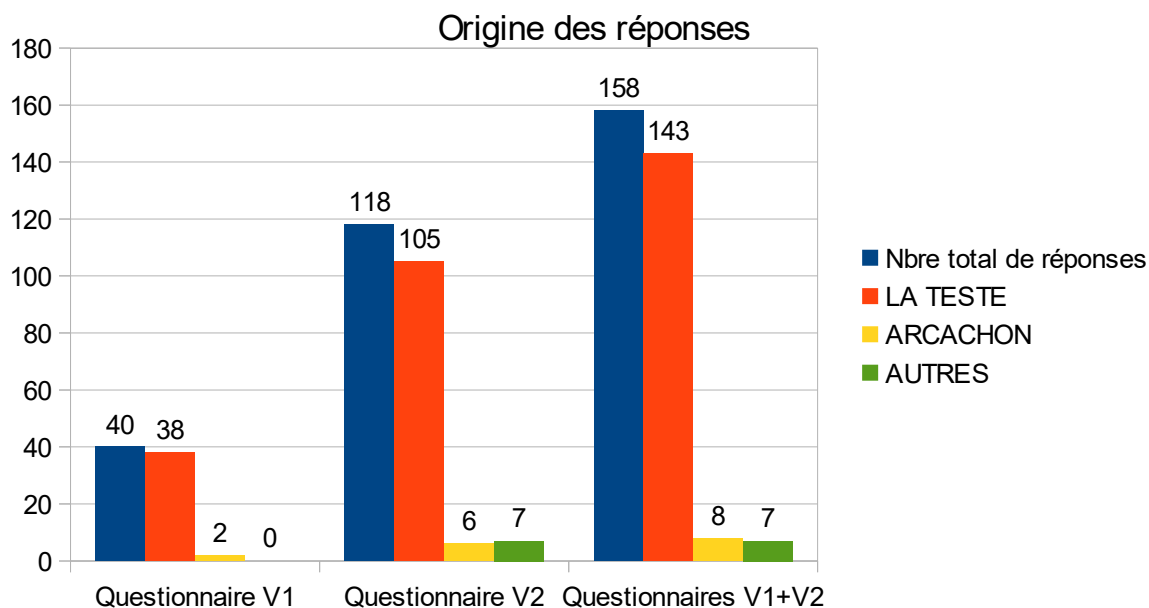
- A2 Limitation à 20km/h
- B Voie sécurisée pour piétons et cyclistes
- C Elargissement pour piétons et cyclistes
- D Accès voitures limité aux riverains, usagers pontons, professionnels et livraisons
- E Parking nord aménagé en espace vert avec demi-tour camion
- F Enfouissement des réseaux
- G Restauration et aménagement espace public

Au niveau de l'enquête, 40 personnes ont répondu suivant la 1ère version des questions et 119 à la seconde version. Un doublon a été constaté dans le 2ème lot, ce qui ramène le nombre de réponses à 118. Il y a donc en tout 158 réponses pour cette enquête publique.

On peut la comparer à une autre « enquête » faite par le précédent Maire de La Teste à l'occasion de la publication de ses résultats à mi-mandat. Dans cette publication, un encart était inclus regroupant des questions relatives au document lui-même et son contenu. Dans un « La Teste Mag » suivant, il a été donné le résultat de cette consultation qui a donné 270 réponses. Ceci est à comparer avec les 27000 habitants de La Teste et les 17 / 19000 tirages de «La Teste Mag».

	Nbre total de réponses	LA TESTE	ARCACHON	AUTRES
Questionnaire V1	40	38 95%	2 5%	0 0%
Questionnaire V2	118	105 89%	6 5%	7 6%
Questionnaires V1+V2	158	143 91%	8 5%	7 4%

La consultation n'a pas touché les vacanciers bien qu'elle ait été faite entre le 13 juillet et le 13 septembre, ou bien les vacanciers ne se sont pas sentis concernés...



Les réponses aux questions :
Questionnaire V1

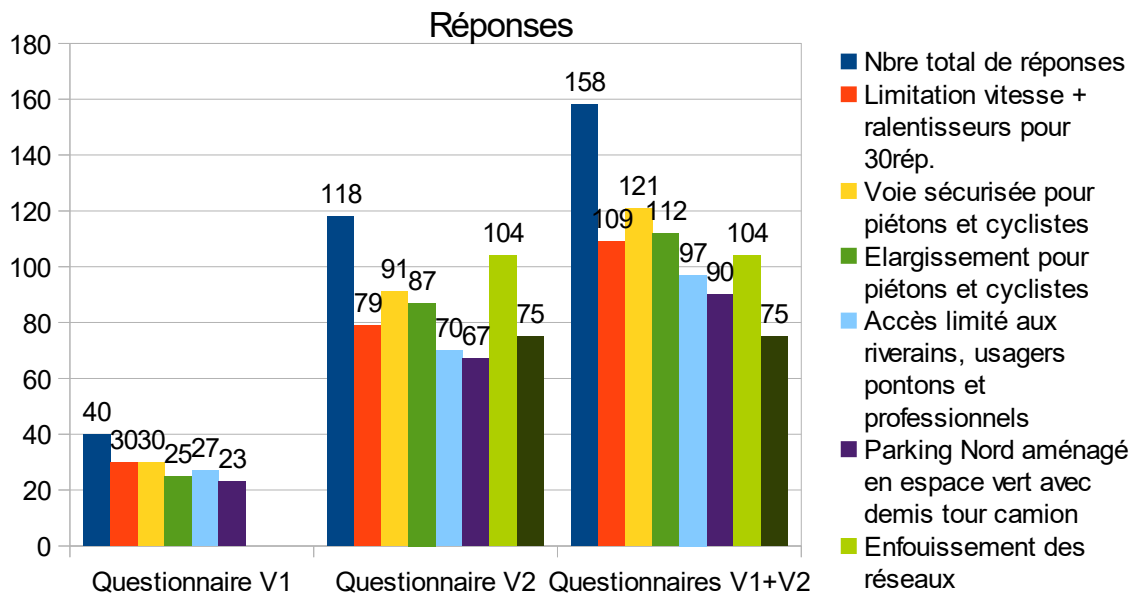
Nbre total de réponses	Limitation à 30km/h + ralentisseurs	Voie sécurisée pour piétons et cyclistes	Elargissement pour piétons et cyclistes	Accès voitures limité aux riverains, usagers pontons, professionnels et livraison	Parking Nord aménagé en espace vert avec demi-tour camion
40	30	30	25	27	23
	75%	75%	63%	68%	58%

Questionnaire V2

Nbre total de réponses	Limitation à 20km/h	Voie sécurisée pour piétons et cyclistes	Elargissement pour piétons et cyclistes	Accès voitures limité aux riverains usagers pontons, professionnels et livraison	Parking Nord aménagé en espace vert avec demi-tour camion	Enfouissement des réseaux	Restauration et aménagement espace public
118	79	91	87	70	67	104	75
	67%	77%	74%	59%	57%	88%	64%

Si on fait abstraction de la limitation de vitesse (20 ou 30km/h), les résultats globaux donnent :

Nbre total de réponses	Limitation vitesse (+ralentisseurs pour 30 rép)	Voie sécurisée pour piétons et cyclistes	Elargissement pour piétons et cyclistes	Accès voitures limité aux riverains usagers pontons, professionnels et livraison	Parking Nord aménagé en espace vert avec demi-tour camion	Enfouissement des réseaux	Restauration et aménagement espace public
158	109	121	112	97	90	104	75
	69%	77%	71%	61%	57%	88%	64%



Il se dégage une forte demande pour l'aménagement de cette voie, demande qui émane de testerins principalement (91% des réponses).

Les réponses sont parfaitement claires pour une restriction de la circulation des véhicules avec une limitation drastique de la vitesse pour laisser une place aux piétons et cyclistes.

Si les voitures, autres que les riverains (et +), sont interdites, les cyclistes pourraient utiliser la voie, avec davantage de sécurité ; la partie réservée aux piétons leur étant strictement réservée avec un débord plus ou moins large sur le perret de la digue.

Les commentaires révèlent que certains qui ont pourtant coché la limitation de vitesse ne croient pas du tout au respect de celle-ci. Aurait-ils des exemples sous les yeux ?

Au niveau des questions D (Accès voitures limité aux riverains, usagers pontons, professionnels et livraisons) et E (Parking nord aménagé en espace vert avec demi-tour camion), le pourcentage baisse par rapport aux 3 premières questions ; les commentaires sont éloquentes :

- «Je veux pouvoir me garer quand je vais faire du bateau ou une ballade dans les prés salés» ;
- «ce n'est pas normal d'imposer de telles restrictions qui profiteront à ces privilégiés qui habitent le long de cette voie» ; etc...

Mais aussi :

- «Cette grande voie étant également un lieu de promenade, c'est une bonne initiative de la sécuriser pour les piétons et les cyclistes, et aussi de nous consulter».
- «Pourvu que ça continue à l'intérieur de La Teste».
- «Je suis très favorable à cette évolution mais il ne faut pas pour autant oublier la rénovation de certaines voies testerines qui en ont un besoin urgent !».

Il faut bien se rendre compte que la voiture est devenue le cancer de la ville ; des chaussées à au moins 2 voies par sens, la rue devant chez soi est devenue un parking quand on n'accapare pas le trottoir. Des parkings au lieu de travail, à la gare, au supermarché, au marché, devant chez le médecin, etc. Le trottoir devient un lieu de parking (la poste). On comparera les surfaces occupées par la voiture, le cycliste, le piéton.

Toute la question de ces aménagements est l'observation des limitations ou interdictions pour les véhicules. Qui va contrôler les vitesses effectives ? Qui va vérifier que celui qui pénètre sur la voie est un riverain, un usager ou un professionnel ?

Quand on voit, dans La Teste, les zones dites partagées entre voitures, cyclistes et piétons et limitées à 20km/h qui sont TOTALEMENT ignorées par les automobilistes ; il n'y a aucun contrôle

de vitesse notamment, ce qui permet de constater que certains roulent à 57km/h....

« Pas vu, pas pris ». Le piéton, qui traverse cette zone en dehors des passages piétons, est klaxonné et invectivé car il n'est pas dans les clous. Quand il y est (dans les clous), il n'est pas plus respecté, que ce soit par un automobiliste lambda ou même la police municipale (avec témoin ; précédente mandature) ; le piéton reçoit un geste de la main qui veut dire : « je passe et/ou je t'emm....».

Il existe pourtant des moyens pour encadrer ces dispositions de limitation de vitesse, de restriction d'accès et les rendre effectives.

Globalement, la question peut se poser : cette voie ne pourrait-elle pas être le test pour d'autres voies de La Teste ? Ou autrement dit quel serait l'avis des testerins pour le centre de La Teste. En espérant que cette voie ne soit pas « draguée » dans 30ans (remarque vaseuse...) ; cette voie est en effet dépendante du port de La teste (SMPBA, syndicat des ports du bassin d'Arcachon) et de la ville de La Teste. Ne serait-ce pas le seul cas dans La Teste ? Bon courage à tous.

Le commissaire-enquêteur.

Le 20 septembre 2021.